

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombres de membres :

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 12/02/2018

Date d'affichage : 15/02/2018

de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 22 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit et le 22 février 2018 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

**PRESENTS :** Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Manuel REQUIN - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

**POUVOIRS :** Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Eric MASSON / Jonathan LAURITO à Marc Étienne LANSADE / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE :** Jeanne LAURITO

Afin de pouvoir organiser l'ensemble des animations culturelles, sociales ou festives (lotos et autres) la commune met à la disposition des organisateurs tout au long de l'année la grande salle du COSEC.

Il convient donc d'établir une convention d'occupation type qui sera conclue avec chaque organisateur de manifestation.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la signature de ladite convention.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention type de mise à disposition de la grande salle du COSEC ci-annexée,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention avec chaque utilisateur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Étienne LANSADE



N° 2018/026

**MISE A DISPOSITION DE LA GRANDE SALLE DU COSEC MARCEL COULONY POUR LES ANIMATIONS CULTURELLES, SOCIALES OU FESTIVES**